

AFE / 30 septembre 2011

Olivier Cadic, conseiller élu à l'Assemblée des Français de l'Etranger pour le Royaume-Uni

s'adresse à

Serge Muscetti, directeur de cabinet de Edouard Courtial, secrétaire des Français à l'étranger

« Grand problème de discrimination lié au certificat de vie : Il y a deux formulaires CERFA, un pour les retraités qui résident en France. Pour le certificat de vie, c'est une déclaration sur l'honneur. Dès lors que vous n'êtes pas résident en France, vous avez un autre certificat et sur le document CERFA, il y a obligation de validation et signature par l'autorité consulaire. C'est une discrimination pour beaucoup. Cela pose beaucoup de problèmes. Je ne vais pas aller dans le détail au Royaume-Uni, mais le consulat dit « allez voir un docteur » quand vous ne pouvez pas au consulat, mais le docteur leur dit maintenant « ne venez pas parce que quand vous êtes en bonne santé et que vous venez chez moi, il y a des personnes malades autour de vous, vous êtes retraité, souvent âgé, donc vous risquez un problème d'infection ». Au commissariat de police, parfois cela fonctionne, parfois cela ne fonctionne pas bien. Nous avons de vraies difficultés.

Des procédures ont été intentées pour ce concept de discrimination, qui sont en démarrage et là, je viens de voir un email de SOLVIT, qui dit qu'il y aurait apparemment, entre le Royaume-Uni et la France, des discussions pour que cette problématique soit réglée prochainement. Alors le « prochainement », nous savons ce que cela vaut ! Il y a là une vraie difficulté. Sachez qu'au niveau des consulats, nous avons de plus en plus d'interventions auprès des caisses de retraite. Les personnels du consulat passent de plus en plus de temps pour régler les difficultés, parce que les retraités ne reçoivent plus leur pension. C'est une difficulté qui va en croissance ».